

La Fondation CDG remet des aides financières

Entreprises

Programme d'Appui aux AGRs

La Fondation CDG remet des aides financières



Le Programme d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGRs) est une initiative volontariste de la Caisse de Dépôt et de Gestion et de ses partenaires, permettant d'identifier et de soutenir financièrement des Micro-Entrepreneur(se)s por-

teurs de projets d'AGRs, et bénéficiant d'un accompagnement et d'un préfinancement par les Associations de Microcrédit (AMC).

Cette année encore, la remise des subventions financières s'est tenue dans le cadre d'une cérémonie au sein du siège de la CDG. Ainsi, les 121 micro-entrepreneurs retenus ont reçu des certificats de mérite et bénéficié de subventions totalisant 2,5 MDH, octroyées par la Fondation CDG. Par ailleurs, plusieurs distinctions ont été remises aux AMC qui ont pris part à cette édition à savoir: Attadamoune, Inmaa, Al Amana, Al Karama, Attawfiq, BRJ et ARDI. Abdellatif Zaghoun, DG de la CDG a expliqué, à cet effet que «Ce programme s'inscrit dans le cadre des Orientations Royales qui placent l'économie solidaire comme composante essentielle permettant de participer à la création d'un nouveau modèle de développement, impliquant toutes les compo-

santes de la société, et permettant l'amélioration des conditions sociales des populations démunies et la réduction des disparités sociales». Chaque année, un appel à candidature est lancé auprès des associations de microcrédit en vue d'identifier les projets en cours de création ou ceux créés récemment et éligibles au soutien du Programme. L'aide financière de la Fondation CDG permet de financer une partie ou la totalité de l'apport personnel des micro-entrepreneurs, et se situe à hauteur de 50 % du coût du projet dans la limite du plafond du crédit attribué par les AMC. Les entrepreneurs bénéficiaires du programme suivent également une formation dispensée par le Centre Mohammed VI de soutien à la microfinance solidaire et d'un accompagnement ciblé par le Fonds JAIDA et la FNAM via les AMC, et ce dans l'objectif de garantir la viabilité et la pérennité de leurs micro-entreprises. ■ HD